
Arrondissement de
MONTLUÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 avril, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 29 mars 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

29 mars 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

9 avril 2024

OBJET : Approbation du
budget primitif 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes
JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr
LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..BRUNET..
BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..
OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mr LEFEBRE..
Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

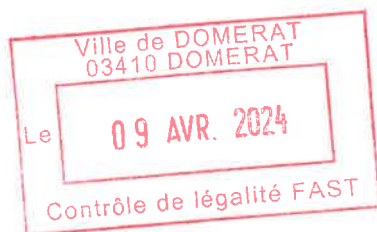
Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme
JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme BERGERON, Mme
COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mr RICHOUX à
Mme MATHIAUD, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.



Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2024 est approuvé
(date de publication : 9 avril 2024).



240406-06



Le conseil municipal est informé, en complément des
documents joints, que le budget présenté a été établi
conformément aux orientations budgétaires débattues en
conseil municipal le 16 mars dernier mais également en tenant
compte des contraintes budgétaires liées au net
ralentissement de la croissance économique, à l'inflation et au
maintien à un niveau important des coûts de l'énergie. Il
présente notamment les caractéristiques suivantes :

- une hausse du chapitre 011 (charges à caractère général)
par rapport au BP 2023 pour un montant de 3 620 000 €,
- des charges de personnel (chapitre 012) en très légère
baisse pour un montant global de 5 200 000 €,
- un maintien des autres charges de gestion courante
(chapitre 65). Le montant global du chapitre 65 s'élève à
930 000,00 €.

.../...

- des taux d'imposition inchangés et un produit fiscal 2024 estimé en prenant en compte pour partie la revalorisation de +3,9 % des bases cadastrales annoncée par la loi de finances 2024,
- une estimation à zéro du solde du FPIC, compte tenu des grandes incertitudes entourant le résultat du mode de calcul de ce dispositif de péréquation,
- une estimation prudentielle des dotations de l'Etat.

Concernant enfin la section d'investissement, le budget primitif propose une inscription de crédits aux chapitres 20, 21 et 23 de l'ordre de 1,7 M€ pour la mise en œuvre d'opérations nouvelles (études préparatoires à la réhabilitation du centre Poncet pour 15 000 €, poursuite du programme de rénovation des aires de jeux pour 120 000 €, remplacement des TBI par des ENI dans les écoles de la ville pour 150 000 €, passage en leds des bâtiments communaux, études préparatoires multi accueil et cimetière paysager...), le renouvellement des équipements municipaux et les travaux courants. Les dépenses d'investissement représentent ainsi un montant total de 1 762 909,60 € (43 540 € pour le chapitre 20, 443 409,73 € pour le chapitre 21 et 1 275 959,87 € pour le chapitre 23).

La section d'investissement de l'exercice 2024 est équilibrée sans recours à l'emprunt.

Le projet de budget tel que présenté à l'assemblée a été approuvé par la commission des finances le 27 mars 2024.

Considérant l'ensemble de ces informations, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et dans les documents précédemment adressés à ses membres.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024 tel que présenté par madame le maire, conformément au document ci-annexé.



Pour extrait conforme au registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 9 avril 2024